

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: STICKY SPRAY

Code: D300800

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Adhésif. Utilisation industriel.

Utilisations déconseillées: Polychlorure de vinyle souple.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIË
TEL : +32 (0)9 282 43 61
FAX : +32 (0)9 337 04 96
HOMEPAGE: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement 1272/2008 (CE)

Dangers physiques Aerosol 1 – H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 – H315

Eye Irrit. 2 – H319

STOT SE 3 – H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 – H412

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

Mentions de danger:

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.
- P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient: ACÉTONE, Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane.

Conseils de sécurité supplémentaire:

- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom	Identification du produit	%	Classification selon (CE) N° 1272/2008 [CLP]
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS	(CAS-N°): 68476-85-7 (CE-N°): 270-704-2	30-60	Flam. Gaz 1A – H220 Press. Gaz (Liq.) – H280
ACÉTONE	(CAS-N°): 67-64-1 (CE-N°) : 200-662-2 (REACH-N°) : 01-2119471330-49-XXXX	10-30	Flam. Liq. 2 – H225 Eye Irrit. 2 – H319 STOT SE 3 – H336
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	(CE-N°) : 921-024-6 (REACH-N°) : 01-2119475514-35-XXXX	10-30	Flam. Liq. 2 – H225 Skin Irrit. 2 – H315 STOT SE 3 – H336 Asp. Tox. 1 – H304 Aquatic Chronic 2 – H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Information générale: Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Inhalation: Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

Contact cutané: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

Protection des secouristes: Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale: La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peut entraîner des problèmes de santé permanents.

Inhalation: Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'œsophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané: Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau.

Contact oculaire: Il peut y avoir des irritations et des rougeurs. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Irritant pour les yeux.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes suivants peuvent apparaître: nausées, maux de tête, des étourdissement, toux, difficulté à respirer.

Traitements particuliers: En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers: Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone. Fumée âcre ou vapeurs.

5.3 Conseils au pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie: Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

Pour les non-secouristes

Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

Pour les secouristes

Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Limiter les rejets dans les égouts ou les eaux de surface. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Eviter le contact de l'eau avec du produit déversé ou des conteneurs qui fuient. Approcher le déversement contre le vent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations: Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage: Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

Classe de stockage: Aérosol extrêmement inflammable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2

Description d'usage: Adhésif à base de solvant.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composantes: WEL = Workplace Exposure Limits.

DNEL

67-64-1 ACÉTONE		
Ingestion	Long terme	62 mg/kg/jour (Consommateur)
Cutanée	Long terme	62 mg/kg/jour (Consommateur)
	Long terme	186 mg/kg/jour (Travailleurs)
Inhalatoire	Long terme	200 mg/m ³ (Consommateur)
	Court terme	2420 mg/m ³ (Travailleurs)
	Long terme	1210 mg/m ³ (Travailleurs)

PNEC

67-64-1 ACÉTONE
Eau douce: 10,6 mg/l
Eau de mer: 1,06 mg/l
Rejet intermittent: 21 mg/l
Sol: 33,3 mg/kg/jour
Sédiments (eau de mer): 3,04 mg/kg
Sédiments (eau douce): 30,4 mg/kg
STEP: 100 mg/l

DNEL

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		
Orale	Long terme effets systématiques	699 mg/kg p.c./jour (Consommateur)
	Long terme effets systématiques	2035 mg/kg p.c./jour (Travailleurs)
Cutanée	Long terme effets systématiques	699 mg/kg p.c./jour (Consommateur)
	Long terme effets systématiques	773 mg/kg p.c./jour (Travailleurs)
Inhalatoire	Long terme effets systématiques	608 mg/m ³ (Consommateur)

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation suffisante. S'assurer que le flux d'air est dirigé à l'écart du travailleur. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au-dessus du niveau acceptable. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection individuelle: Porter des vêtements de protection.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne EN 166.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

Protection des mains: Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN 374. Lamine (PE/PA/PE), 2.5mil (0.06mm). Le temps de percée doit être d'au moins 480 minutes. Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément.

Autre protection de la peau et du corps: Prévoir une fontaine oculaire. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Mesures d'hygiène: Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la dégraissage et les gerçures de la peau. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Lors de la pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX.

Risques thermiques: Extrêmement froid, peut provoquer des engelures.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Aérosol.
Couleur:	Ambré.
Odeur:	Acétone. Cétonique.
Seuil olfactif:	Absence de données.
pH:	pH (solution concentrée): 7
Point de fusion:	Aucune information requise.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Gaz de pétrole liquéfiés: -40 à -2°C Acétone: 56°C Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane: 75 à 93°C
Point d'éclair:	Une méthode de point d'éclair n'est pas disponible, mais le principale composante dangereuse, le propulseur a un point d'éclair <-60°C avec des limites d'inflammabilité de volume supérieur de 10.9% et 1.4% volume inférieur.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Facteur d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information requise.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Non disponible.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

Autre inflammabilité:	Pas de données de test particulières disponibles.
Pression de vapeur:	5 bar à 20°C 8 bar à 50°C
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative:	Liquide: 0,84 à 20°C
Densité apparente:	Non applicable.
Solubilité(s):	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Gaz de pétrole liquéfiés: 365°C
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Liquide: 50 - 150 mm ² /s à 20°C
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme:	Oui, lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes:	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2 Autres informations

La taille des particules: Aucune information requise.

Composé organique volatil: 545 g/l

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les transports ou les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité Chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Très volatile.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes.

10.6 Produit de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë- orale: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Provoque irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT- exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information toxicologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Effets toxicologiques: Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë – orale

Indications (DL₅₀ orale): Non applicable.

Toxicité aiguë – cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée): Non applicable.

Toxicité aiguë – Inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation): CL₅₀ > 20 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non irritant.

Sensibilisation respiratoire: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité – in vitro: Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité: Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement: Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation: Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact cutané: Le spray/le brouillard s'évaporera et refroidira rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.

Voie d'exposition: Inhalatoire, la peau et/ou oculaire.

ACÉTONÉ

Effets toxicologiques: La toxicité de cette substance a été évaluée lors de l'enregistrement REACH.

Toxicité aiguë – orale

Toxicité aiguë par ingestion (DL₅₀ mg/kg): 5800,00

Espèces: Rat

ETA orale (mg/kg): 5800,00

Toxicité aiguë – cutanée

Toxicité cutanée aiguë (DL₅₀ mg/kg): 15800,00

Espèces: Rat

ETA cutanée (mg/kg): 15800,00

Toxicité aiguë – inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l): 76,00

Espèces: Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l): 76,00

Corrosion cutanée/l'irritation cutanée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant. Cobaye.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité – in vitro: Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité – in vivo: Essai du micronoyau: Négatif.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction – développement: Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

NOAEL 900 mg/kg/90d bw/d, Orale, Rat

NOAEC 22500 mg/m³/8w, Inhalatoire, Rat

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Toxicité aiguë – orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg): 5000,0

Espèces: Rat

Toxicité aiguë – cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg): 2000,0

Espèces: Lapin

Toxicité aiguë – inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l): 20,0

Espèces: Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité – in vitro: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité– in vivo: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Peut provoques somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité: Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Ecotoxicité: Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

12.1 Toxicité

Toxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Toxicité: Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Très volatile.

ACÉTONE

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë – poisson: CL₅₀, 96 heures: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë – invertébrés aquatiques: CE₅₀, 48 heures: 8800 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë – plantes aquatiques: NOEC, 8 heures: 530 mg/l/8 j, Algues

Toxicité aiguë – micro-organismes: EC₁₂, 30 minutes: 1000 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë – terrestre: LD₅₀, 48 heures: 0.1 – 1 mg/cm², Eisenia Fetida (Ver de terre)

Toxicité aquatique chronique

Toxicité aquatique chronique – invertébrés aquatiques: NOEC, 28 jours: 2212 mg/l, Daphnia magna

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë – poisson: CL₅₀: 10-100 mg/l, Poissons

NOEC: 1-10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë – invertébrés aquatiques: CL₅₀: 1-10 mg/l, TISBE Copépode marin

NOEC: 0.1-1 mg/l, TISBE Copépode marin

Toxicité aiguë – plantes aquatiques: CL₅₀: 10-100 mg/l, Algues

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants:

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Persistance et dégradabilité: Le produit est facilement biodégradable.

ACÉTONE

Persistance et dégradabilité: Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation: Eau – Dégradation 91: 28 jours.

Demande chimique en oxygène: 2,21 g O₂/g substance

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Persistance et dégradabilité: La substance est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage: Non disponible.

Informations écologiques sur les composants:

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Potentiel de bioaccumulation: La bioaccumulation est peu probable.

ACÉTONE

Potentiel de bioaccumulation: FCB: 3, Valeur estimée.

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Potentiel de bioaccumulation: Non disponible.

Coefficient de partage: log Pow: 3.4 – 5.2

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité: Facilement absorbé par le sol.

Informations écologiques sur les composants:

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Mobilité: Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

ACÉTONE

Mobilité: Mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption: Sol - Kd: 1.5 L/kg à 20°C

Constante de la loi de Henry: 2.929 - 2.070 Pa m³/mol à 25°C eau
3.311 Pa m³/mol à 25°C eau de mer

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants:

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

ACÉTONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

Informations écologiques sur les composants:

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Autres effets néfastes: Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information générale: S'assurer que le conteneur est vide et l'éliminer conformément aux réglementations locales. Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Méthodes de traitement des déchets: Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

Classe déchet: Aérosol plein ou partiellement vide: 16 05 04, Aérosol vide: 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux), Aérosol vide: 15 01 04 (Contenant des résidus non dangereux).

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Général: Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions des quantités limitées de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport des aérosol de moins de 1L emballés dans des cartons de moins de 30kg poids brut d'être exemptés de contrôle, à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences des règlements, pour montrer qu'ils sont transport en quantités limitées. Aérosols pas emballés doivent montrer ce qui suit.

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1950

IMDG: 1950

ICAO: 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: AEROSOLS

IMDG: AEROSOLS

ICAO: AEROSOLS

ADN: AEROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID: 2.5F

Étiquette ADR/RID: 2.1

Classe IMDG: 2.1

Classe/division ICAO: 2.1

Étiquettes de transport:



14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG: SG69, SW1, SW22

EmS: F-D, S-U

Catégorie de transport ADR: 2

Code de restriction en tunnels: (D)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV): Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII): Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Procédures de classification selon le règlement (CE) N°1272/2008:

Aerosol 1 – H222, H229: Eléments de preuve.

Skin Irrit. 2 – H315, Eye Irrit. 2 – H319, STOT SE 3 – H336, Aquatic Chronic 3 – H412: Méthode par le calcul.

Mentions de danger dans leur intégralité:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

ATE: Acute toxicity estimate.

CAS: Chemical Abstracts Service.

CLP: Classification, Labelling and Packaging.

DMEL: Derived Minimum Effect Level.

DNEL: Derived No Effect Level.

EC50: Median effective concentration.

ECB: European Chemicals Bureau.

Fiche de données de sécurité

In accordance with Regulation (EU) No 1907/2006 Annex II, as amended. Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015

Date de révision: 27/10/2023

STICKY SPRAY

EEC: European Economic Community.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

EmS: Emergency Schedules.

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

IATA: International Air Transport Association.

IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk.

IC50: Inhibition concentration, 50%

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database.

IVIS: In vitro irritation score.

LC50: Lethal concentration, 50%.

LD50: Median lethal dose.

LC0: Lethal concentration, 0%.

LOAEL: Lowest-observed-adverse-effect level.

LL50: Median lethal loading.

LQ: Limited Quantities.

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships.

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level.

NOEC: No Observed Effect Concentration.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance.

PNEC: Predicted No-Effect Concentration.

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.

STP: Sewage Treatment Plant.

TLV®/TWA: Threshold limit value – time-weighted average.

TLV®STEL: Threshold limit value – short-time exposure limit.

VOC: Volatile Organic Compounds.

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

